

ARRETE N° 305/21 /MINESEC DU 28 SEPT 2021
 rectifiant certaines dispositions de l'arrêté n°290/21/MINESEC du 27
 septembre 2021 portant nomination de responsables dans les services
 déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires.

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

- Vu** la Constitution ;
Vu le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 août 1995 ;
Vu le décret n° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n° 2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
Vu l'arrêté n°290/21/MINESEC du 27 septembre 2021 portant nomination de responsables dans les services du Ministère des Enseignements Secondaires,

ARRETE :

Article 1^{er}.- Les dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté n° 290/21/MINESEC du 27 septembre 2021 susvisé, sont rectifiées ainsi qu'il suit, en ce qui concerne le Département du Moungo :

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU

LITTORAL

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MOUNGO

LYCEE BILINGUE DE BEKOKO

Provisseur : Monsieur **NOUBA Jules Marius**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **608 844-X**, précédemment Provisseur du Lycée Bilingue de Fombap, en remplacement de Monsieur BITOM Maurice, muté.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA	
010829	28 SEP 2021
PRIME MINISTER'S OFFICE	

LYCEE DE BAREHOCK

Proviseur : Monsieur **Rudolf NIABA NGANDA**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **559 478-X**, précédemment en service à la Délégation Régionale des Enseignements Secondaires du Sud-Ouest, en remplacement de Monsieur MBOME Elie, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

LYCEE BILINGUE DE BOMONO

Proviseur : Monsieur **IKONG Serge Joseph**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **621 977-E**, précédemment Directeur de l'Ex-CES de Bomono, poste créé.

LYCEE BILINGUE DE MANENGWASSA

Proviseur : Monsieur **NIMAMEH Emmanuel NGANKITONG**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **560 143-M**, précédemment Proviseur du Lycée Bilingue de Bawock, en remplacement de Monsieur MANAG Emmanuel Michel Noel, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

LE RESTE SANS CHANGEMENT

Article 2.- Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

Yaoundé, le

28 SEPT 2021

Le Ministre des Enseignements Secondaires,



NALOVA LYONGA

SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA	
010829	28 SEP 2021
PRIME MINISTER'S OFFICE	